

SÉANCE N° 2 du 11 mars 2025

N° d'ordre	Objet	Date	N°	Nbre annexe
1	Vote du Compte Financier Unique 2024 - Budget Commune	11/03/2025	2025_07	2
2	Vote du Compte Financier Unique 2024 - Budget Eau	11/03/2025	2025_08	1
3	Vote du Compte Financier Unique 2024 - Budget Assainissement	11/03/2025	2025_09	1
4	Affectations des résultats 2024 - Budget Commune	11/03/2025	2025_10	0
5	Affectations des résultats 2024 - Budget Eau	11/03/2025	2025_11	0
6	Affectations des résultats 2024 - Budget Assainissement	11/03/2025	2025_12	0
7	Subventions à diverses associations	11/03/2025	2025_13	0
8	Instauration d'un droit de place sur un marché communal	11/03/2025	2025_14	0
9	Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget	11/03/2025	2025_15	0

ÉLUS

ANDRIES Corinne	
COMBES Michel	
CONSTANT Jean-Michel	
CROUZET Valérie (<i>pouvoir à Jocelyne FOUCHER</i>)	<i>Pouvoir</i>
FAVORY Francine	
FOUCHER Jocelyne	
LAUMAILLE Fabrice	
MALGOUYARD Anne-Marie	
THIEBEAU Olivier (<i>pouvoir à Jean-Michel CONSTANT</i>)	<i>Pouvoir</i>
TRINEL Alexandre	<i>Absent</i>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 11 mars, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 4 mars 2025

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 10 **Présents** : 7 **Votants** : 9

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Jocelyne FOUCHER), THIEBEAU Olivier (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Vote du Compte Financier Unique 2024 – Budget Commune

Monsieur le Maire précise que selon l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le conseil municipal élit Mme MALGOUYARD Anne-Marie en tant que Présidente de séance.

Il est présenté au conseil municipal le Compte Financier Unique 2024 – Budget Commune

Investissement

Dépenses	Prévu	562 747,19 €	562 747,19 €
	Réalisé		41 046,46 €
	Reste à réaliser		87 171,00 €
Recettes	Prévu	41 046,46 €	562 747,19 €
	Réalisé		17 515,40 €
	Reste à réaliser		74 528,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	212 052,07 €	212 052,07 €
	Réalisé		99 394,14 €
	Reste à réaliser		0,00 €
Recettes	Prévu	99 394,14 €	212 052,07 €
	Réalisé		215 408,96 €
	Reste à réaliser		0,00 €

Excédent de 126 639,19 € +
report de 88 769,77 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 23 531,06 €
Fonctionnement	116 014,82 €
Résultat global	92 483,76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le Compte Financier Unique 2024 – Budget Commune.

Votants : 9 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance
Jocelyne FOUCHER



Le Maire,
Michel COMBES



Note de présentation: Compte Financier Unique 2024

L'article L.2313-1, L.2313-2 et L.3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur (Maire) et au comptable public permettant de répertorier les données d'exécution budgétaire (recettes et dépenses) et les informations patrimoniales afin de mieux apprécier la situation financière du budget.

Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général de la commune et de ses budgets annexes (eau et assainissement).

- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMMUNE ST CIRQ SOUILLAGUET	99 394,14	215 408,96	41 046,46	17 515,40
Total	99 394,14	215 408,96	41 046,46	17 515,40

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La réalisation budgétaire 2024 en fonctionnement laisse un excédent de 27 245,05€. Avec un report de 88 769,77€ des années précédentes, la section de fonctionnement a un excédent cumulé de 116 014,82 €.

La section investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions à caractère exceptionnel.

La réalisation budgétaire 2024 en investissement laisse un déficit de 23 531,06 €. Ce déficit est essentiellement dû au fait que les dépenses ont été réalisées et que les subventions (recettes) ne sont pas encore perçues.

Les projets réalisés au cours de l'année sont : l'effacement des réseaux à Souillaguet et, les études et mesures conservatoires des mobiliers inscrits de l'église Sainte Juliette de St Cirq Bel Arbre.

- Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général : 40 489.40 €
Charges de personnel : 19 914.69 €
Autre : 38 990.05 €

Recettes

Contributions directes : 58 538.48 €
Dotations et participations : 53 659.86 €
Excédent antérieur : 88 769.77 €
Autre : 14 440.85 €

Dépenses

Dépenses d'équipement : 20 891.97 €
Dettes : 8 243.81 €
Autre : 11 910.68 €

Recettes

Excédent antérieur : 17 515.40 €

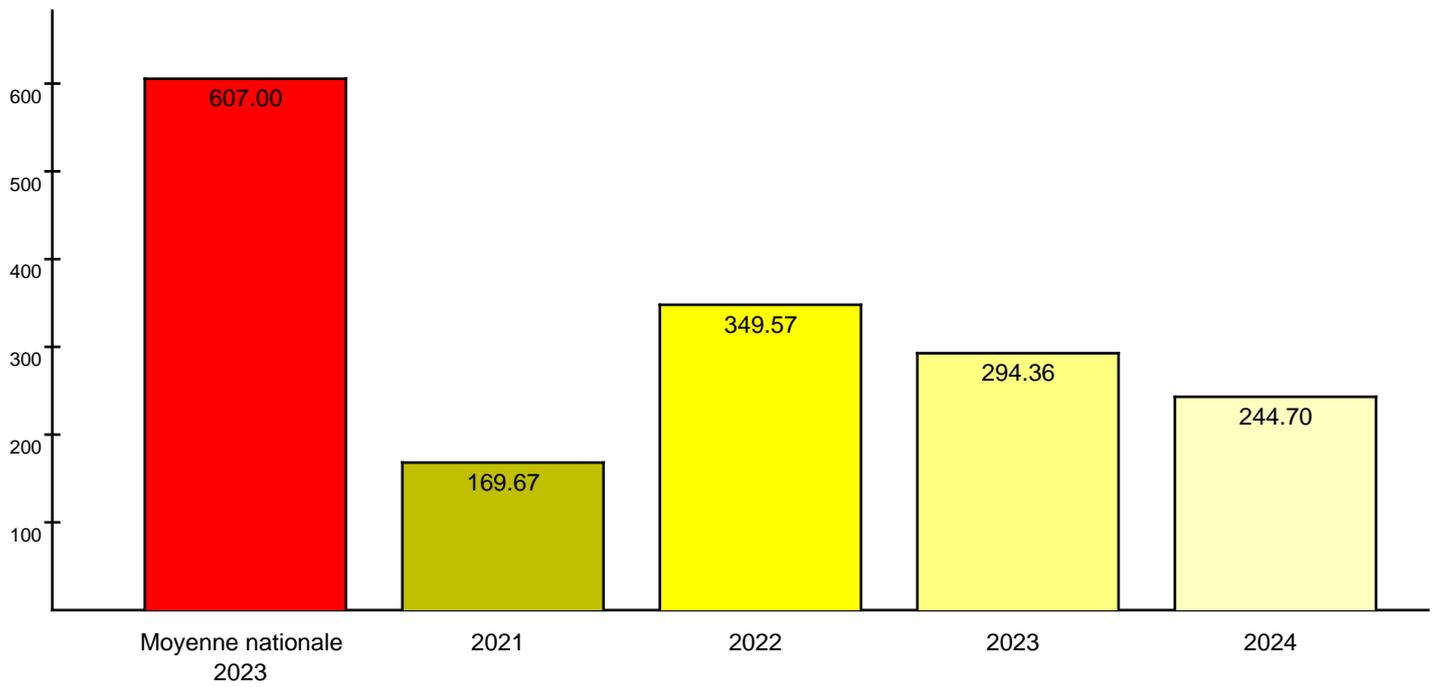
SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
COMMUNE ST CIRQ SOUILLAGUET	40 619,70
Total	40 619.70

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



COMMUNE SAINT-CIRQ-SOULLAGUET
Budget Principal – CFU – 2024

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions :

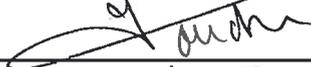
Date de convocation : 04/03/2025

Présenté par Le Président

A Saint-Cirq-Souillaguet, le 11/03/2025

Délibéré par le conseil municipal, réunie en session ordinaire, le 11/03/2025

Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote.

Mme ANDRIES Corinne	
M. COMBES Michel – Maire	
M. CONSTANT Jean-Michel	
Mme CROUZET Valérie (pouvoir à Jocelyne FOUCHER)	
Mme FAVORY Francine	
Mme FOUCHER Jocelyne	
M. LAUMAILLE Fabrice	
Mme MALGOUYARD Anne-Marie	
M. THIEBEAU Olivier (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT)	

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/03/2025, et de la publication le 13/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 11 mars, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 4 mars 2025

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 10 **Présents** : 7 **Votants** : 9

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Jocelyne FOUCHER), THIEBEAU Olivier (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Vote du Compte Financier Unique 2024 – Budget Eau

Monsieur le Maire précise que selon l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le conseil municipal élit Mme MALGOUYARD Anne-Marie en tant que Présidente de séance.

Il est présenté au conseil municipal le Compte Financier Unique 2024 – Budget Eau

Investissement

Dépenses	Prévu	24 799,36 €	24 799,36 €
	Réalisé		5 507,41 €
	Reste à réaliser		0,00 €
Recettes	Prévu	5 507,41 €	24 799,36 €
	Réalisé		6 376,14 €
	Reste à réaliser		0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	41 400,23	41 400,23 €
	Réalisé		14 371,89 €
	Reste à réaliser		0,00 €
Recettes	Prévu	14 371,89	41 400,23 €
	Réalisé		41 892,77 €
	Reste à réaliser		0,00 €

Excédent de 23 352,23 €
+ report de 18 540,54 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	868,73 €
Fonctionnement	27 520,88 €
Résultat global	28 389,61 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le Compte Financier Unique 2024 – Budget Eau.

Votants : 9 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance
Jocelyne FOUCHER



Le Maire,
Michel COMBES



EAU SAINT-CIRQ-SOULLAGUET
CFU – 2024

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

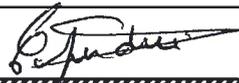
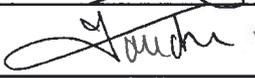
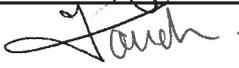
Date de convocation : 04/03/2025

Présenté par Le Président

A Saint-Cirq-Souillaguet, le 11/03/2025

Délibéré par le conseil municipal, réunie en session ordinaire, le 11/03/2025.

Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote.

Mme ANDRIES Corinne	
M. COMBES Michel – Maire	
M. CONSTANT Jean-Michel	
Mme CROUZET Valérie (pouvoir à Jocelyne FOUCHER)	
Mme FAVORY Francine	
Mme FOUCHER Jocelyne	
M. LAUMAILLE Fabrice	
Mme MALGOUYARD Anne-Marie	
M. THIEBEAU Olivier (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT)	

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/03/2025, et de la publication le 13/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 11 mars, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 4 mars 2025

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 10 **Présents** : 7 **Votants** : 9

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Jocelyne FOUCHER), THIEBEAU Olivier (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Vote du Compte Financier Unique 2024 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire précise que selon l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le conseil municipal élit Mme MALGOUYARD Anne-Marie en tant que Présidente de séance.

Il est présenté au conseil municipal le Compte Financier Unique 2024 – Budget Assainissement

Investissement

Dépenses	Prévu	22 045,11 €	22 045,11 €
	Réalisé		223,57 €
	Reste à réaliser		0,00 €
Recettes	Prévu	223,57 €	22 045,11 €
	Réalisé		6 650,43 €
	Reste à réaliser		0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	17 368,68 €	17 368,68 €
	Réalisé		546,72 €
	Reste à réaliser		0,00 €
Recettes	Prévu	546,72 €	17 368,68 €
	Réalisé		17 369,13 €
	Reste à réaliser		0,00 €

Excédents de 16 154,11 €
+ report de 1 215,02 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	6 426,86 €
Fonctionnement	16 822,41 €
Résultat global	23 249,27 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le Compte Financier Unique 2024 – Budget Assainissement.

Votants : 9 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance
Jocelyne FOUCHER

Le Maire,
Michel COMBES



ASSAINISSEMENT SAINT-CIRQ-SOULLAGUET
CFU – 2024

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

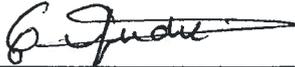
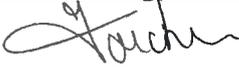
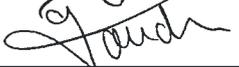
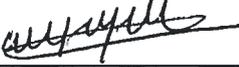
Date de convocation : 04/03/2025

Présenté par Le Président

A Saint-Cirq-Souillaguet, le 11/03/2025

Délibéré par le conseil municipal, réunie en session ordinaire, le 11/03/2025.

Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote.

Mme ANDRIES Corinne	
M. COMBES Michel – Maire	
M. CONSTANT Jean-Michel	
Mme CROUZET Valérie (pouvoir à Jocelyne FOUCHER)	
Mme FAVORY Francine	
Mme FOUCHER Jocelyne	
M. LAUMAILLE Fabrice	
Mme MALGOUYARD Anne-Marie	
M. THIEBEAU Olivier (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT)	

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/03/2025, et de la publication le 13/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 11 mars, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 4 mars 2025

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 10 **Présents** : 7 **Votants** : 9

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Jocelyne FOUCHER), THIEBEAU Olivier (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Affectation des résultats 2024 – Budget Commune

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	27 245,05 €
Un excédent reporté de	88 769,77 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	116 014,82 €
Un déficit d'investissement de	23 531,06 €
Un déficit des restes à réaliser de	12 643,00 €
Soit un besoin de financement de	36 174,06 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent	116 014,82 €
Besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	36 174,06 €
Report de l'excédent de fonctionnement (R002)	79 840,76 €
Report du déficit d'investissement (D001)	23 531,06 €

Votants : 9 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance
Jocelyne FOUCHER



Le Maire,
Michel COMBES




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET**

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 11 mars, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 4 mars 2025

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 10 **Présents** : 7 **Votants** : 9

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Jocelyne FOUCHER), THIEBEAU Olivier (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Affectation des résultats 2024 – Budget Eau

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	4 168,65 €
Un excédent reporté de	23 352,23 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	27 520,88 €
Un excédent d'investissement de	868,73 €
Un déficit des restes à réaliser de	0,00 €
Soit un excédent de financement de	868,73 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent	27 520,88 €
Besoin de financement de la section d'Investissement (compte 1068)	0,00 €
Report de l'excédent de fonctionnement (R002)	27 520,88 €
Report de l'excédent d'investissement (R001)	868,73 €

Votants : 9 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance
Jocelyne FOUCHER




Le Maire,
Michel COMBES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 11 mars, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 4 mars 2025

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 9

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Jocelyne FOUCHER), THIEBEAU Olivier (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Affectation des résultats 2024 – Budget Assainissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	668,30 €
Un excédent reporté de	16 154,11 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	16 822,41 €
Un excédent d'investissement de	6 426,86 €
Un déficit des restes à réaliser de	0,00 €
Soit un excédent de financement de	6 426,86 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent	16 822,41 €
Besoin de financement de la section d'Investissement (compte 1068)	0,00 €
Report de l'excédent de fonctionnement (R002)	16 822,41 €
Report de l'excédent d'investissement (R001)	6 426,86 €

Votants : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 9

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance
Jocelyne FOUCHER




Le Maire,
Michel COMBES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 11 mars, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 4 mars 2025

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 10 **Présents** : 7 **Votants** : 9

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Jocelyne FOUCHER), THIEBEAU Olivier (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Subventions à diverses associations

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que des demandes de subvention ont été reçues à la mairie :

- Une demande de l'association des Donneurs de Sang
- Une demande du Secours Populaire
- Une demande des Restaurants du Cœur
- Une demande de l'ONACVG (Bleuets de France)
- Une demande de l'association départementale des secrétaires de mairie (ADSM 46)

Les subventions sont déterminées comme suit :

- Association des Donneurs de Sang	100 €
- Secours Populaire	100 €
- Restaurants du Cœur	100 €
- ONACVG (Bleuets de France)	50 €
- ADSM 46	50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le versement des subventions aux différentes associations.

Votants : 9 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance
Jocelyne FOUCHER



Le Maire,
Michel COMBES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 11 mars, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 4 mars 2025

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 10 **Présents** : 7 **Votants** : 9

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Jocelyne FOUCHER), THIEBEAU Olivier (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : **Instauration d'un droit de place sur un marché communal.**

Monsieur le Maire propose d'instaurer un droit de place pour les professionnels souhaitant participer à un marché communal. Il propose de signer une convention, sous forme d'un arrêté, avec les marchands qui viendraient s'installer sur le domaine public communal de façon régulière.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instaurer un tarif d'occupation de 15 euros par an quelle que soit la fréquence d'occupation payable en une fois, à terme échu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la mise en place de ce tarif annuel et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se référant au marché communal.

Votants : 9 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance
Jocelyne FOUCHER

Le Maire,
Michel COMBES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOUILLAGUET**

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 11 mars, à 18 heures 30 minutes**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 4 mars 2025

Nombre de conseillers : 11 **En exercice** : 10 **Présents** : 7 **Votants** : 9

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie

Absents : CROUZET Valérie (pouvoir à Jocelyne FOUCHER), THIEBEAU Olivier (pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

Secrétaire de séance : FOUCHER Jocelyne

Objet : Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif de 2024 :

Chapitre 21 : immobilisations corporelles hors opérations : 34 000 €

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer l'article L1612-1 à hauteur maximal de
34 000 x 25% = **8 500 €**

Les dépenses d'investissement concernés sont :

Matériel informatique (**article 2183**) : Achat d'un vidéo projecteur pour la salle polyvalente
= **1 606,49 €** (inférieur au plafond de 8 500€)

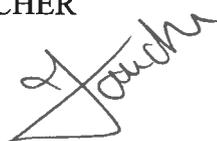
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à liquider, mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2025
- précise que les crédits mandatés seront repris obligatoirement au budget primitif 2025 aux chapitres et articles concernés.

Votants : 9 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance
Jocelyne FOUCHER




Le Maire,
Michel COMBES

